



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Médiathèque municipale - Convention avec la crèche Croque-soleil

Date de convocation : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 3

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D12 - Médiathèque municipale Convention avec la crèche « Croque Soleil »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque municipale propose des actions culturelles en direction des tout-petits (0-3 ans).

Soucieuse de réaliser ces activités en partenariat avec des acteurs du territoire, elle proposera une animation à partir d'octobre 2023 avec la crèche « Croque Soleil » de Saint-Jean-d'Angély qui relève de Vals de Saintonge Communauté.

Cette animation dénommée « Atelier bébés lecteurs » se déroulera au multi-accueil « Croque Soleil » à un rythme convenu entre la médiathèque et la crèche. Elle sera conduite par une bibliothécaire jeunesse.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec Vals de Saintonge Communauté ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230928-
2023_09_D12-DE

AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023

Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.